



Commune des Aviron

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Par suite d'une convocation en date du **20 juin 2017**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **30 juin deux mille seize, à dix-sept heures**, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **20 juin 2017**.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Procurations : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme ABELARD Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. RIVIERE Lucien – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. Alex BENARD – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. VLODY René.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia pour remplir les fonctions de secrétaire.

Hôtel de Ville

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

- 1) **Compte-rendu des décisions**
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2017
- 2) **Eau potable**
 - Présentation du rapport annuel 2016
- 3) **Adoption des Comptes Administratifs du Maire pour l'exercice 2016**
 - Compte principal
 - Compte annexe de l'eau potable
 - Compte annexe de l'assainissement collectif
 - Compte annexe de la régie funéraire
 - Compte annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)
- 4) **Comptes de gestion de l'exercice 2016**
 - Compte principal
 - Compte annexe du service de l'eau potable
 - Compte annexe de l'assainissement
 - Compte annexe de la régie funéraire
 - Compte annexe du SPANC
- 5) **Compte principal 2016**
 - Affectation de résultat
- 6) **Budget eau potable 2016**
 - Affectation de résultat
- 7) **Budget annexe de l'assainissement collectif 2016**
 - Affectation de résultat
- 8) **Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC) 2016**
 - Affectation de résultat
- 9) **Assainissement des eaux usées**
 - Présentation du rapport annuel 2016
- 10) **Extension du réseau d'assainissement des eaux usées route du Tévelave**
 - Approbation du plan de financement
- 11) **Extension du cimetière et création de salles de veillées**
 - Approbation du plan de financement
- 12) **Travaux de restructuration de l'ex-ARAST**
 - Approbation du plan de financement définitif
- 13) **Mise à la réforme d'un véhicule communal**
- 14) **Missions des élus**
 - Prise en charge des frais
- 15) **Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**
- 16) **Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune**

& &
&

Au regard de l'urgence de la situation sur l'ordre du jour et, en matière de rythmes scolaires le Maire a proposé au Conseil Municipal l'adjonction de l'affaire n° 16 relative à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la modification de l'ordre du jour et corrélativement l'adjonction de l'affaire n° 16.

& &
&

AFFAIRE N° 1/ Compte-rendu des décisions

- Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2017

Le Maire a rappelé l'article L.2121-23 du CGCT qui stipule que les délibérations du Conseil Municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du **31 mars 2017** a été transmis aux élus. Il a été également tenu à disposition en séance.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (**1 abstention** : Mme CADERBY Colette), a adopté le contenu du procès-verbal de la séance du **31 mars 2017**.

& &
&

AFFAIRE N° 2/ Eau potable

- Présentation du rapport annuel 2016

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel afférent au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir débattu, a pris acte du **rapport annuel 2016** du service de l'eau potable.

& &
&

AFFAIRE N° 3/ Adoption des Comptes Administratifs du Maire pour l'exercice 2016

- Compte principal
- Compte annexe de l'eau potable
- Compte annexe de l'assainissement collectif
- Compte annexe de la régie funéraire
- Compte annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

✓ *M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs*

✓ *M. René MONDON a été désigné président de séance*

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à élire un président de séance pour le débat sur les comptes administratifs.

Les Comptes Administratifs de l'année 2016 se présentent comme suit (l'intégralité des documents budgétaires est consultable à la direction générale des services) :

I – COMPTE PRINCIPAL DE LA VILLE

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	15 685 593,53	14 004 606,50	
Recettes	15 685 593,53	16 886 828,72	
Résultat de clôture		+ 2 882 222,22	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	8 040 232,43	4 692 310,04	2 633 057,00
Recettes	8 040 232,43	4 489 716,29	1 834 192,00
Résultat de clôture		- 202 593,75	- 798 865,00
Résultat global		+ 2 679 628,47	- 798 865,00

Résultat net : + 1 880 763,47

II – COMPTE ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	669 664,34	267 764,81	
Recettes	669 664,34	669 661,95	
Résultat de clôture		+ 401 897,14	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	5 498 138,00	796 697,79	3 987 848,00
Recettes	5 498 138,00	918 925,69	3 578 467,00
Résultat de clôture		+ 122 227,90	- 409 381,00
Résultat global		+ 524 125,04	- 409 381,00

Résultat net de : + 114 744,04

III – COMPTE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	301 477,84	223 436,01	
Recettes	301 477,84	258 381,41	
Résultat de clôture		+ 34 945,40	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	344 865,84	189 899,60	54 719,00
Recettes	344 865,84	270 624,90	19 999,00
Résultat de clôture		+80 725,30	- 34 720,00
Résultat global		+115 670,70	- 34 720,00

Résultat net de : + 80 950,70

IV – COMPTE ANNEXE DE LA RÉGIE FUNÉRAIRE

Section unique de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	3 856,43	3 078,00	
Recettes	3 856,43	4 016,43	

Résultat de : + 938,43

IV – COMPTE ANNEXE DU SPANC

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	30 743,18	7 900,14	
Recettes	30 743,18	8 013,18	
Résultat de clôture		+ 113,04	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	12 124,57	918,00	
Recettes	12 124,57	12 124,57	
Résultat de clôture		+ 11 206,57	
Résultat global		+ 11 319,61	

Résultat net de : + 11 319,61

Après présentation, explications et discussions sur les comptes, le Maire a proposé de désigner un président de séance pour le vote des comptes administratifs. **A l'unanimité**, M. MONDON René a été désigné.

Le Maire s'est retiré de la salle pour permettre au Conseil de délibérer.

M. FORT a souhaité avoir des compléments d'information sur les comptes administratifs 2016.

Des explications techniques lui ont été apportées.

Il a également souligné la bonne santé financière de la Commune qui a obtenu un solde excédentaire, malgré le contexte financier contraint.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de **M. MONDON René**, président de séance, après examen des comptes, a délibéré et **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** :

- A adopté les comptes administratifs du Maire pour l'exercice 2016 – compte principal et comptes annexes de l'eau, de l'assainissement, du service funéraire et du SPANC – tels que résumés en annexes ;
- A constaté pour l'ensemble des comptes les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- A reconnu la sincérité des restes à réaliser :

Compte principal :

<u>Section de fonctionnement :</u>	- Recettes :	Néant
	- Dépenses :	Néant
<u>Section d'investissement :</u>	- Recettes :	1 834 192,00
	- Dépenses :	2 633 057,00

Compte annexe de l'eau potable :

<u>Section de fonctionnement :</u>	- Recettes :	Néant
	- Dépenses :	Néant
<u>Section d'investissement :</u>	- Recettes :	3 578 467,00
	- Dépenses :	3 987 848,00

Compte annexe de l'assainissement collectif :

<u>Section de fonctionnement :</u>	- Recettes :	Néant
	- Dépenses :	Néant
<u>Section d'investissement :</u>	- Recettes :	19 999,00
	- Dépenses :	54 719,00

Compte annexe du service funéraire :

<u>Section unique de fonctionnement :</u>	Néant
---	-------

Compte annexe du SPANC :

<u>Section de fonctionnement :</u>	- Recettes :	Néant
	- Dépenses :	Néant
<u>Section d'investissement :</u>	- Recettes :	Néant
	- Dépenses :	Néant

Le Conseil Municipal a arrêté les résultats définitifs des comptes tels qu'annexés et a déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Comptes de gestion de l'exercice 2016

- Compte principal
- Compte annexe du service de l'eau potable
- Compte annexe de l'assainissement
- Compte annexe de la régie funéraire
- Compte annexe du SPANC

✓ *M. René MONDON a été désigné président de séance*

Le Conseil a été invité à se prononcer sur les comptes de gestion pour l'exercice 2016.

Les comptes de gestion présentés, tant pour le compte principal que pour les comptes annexes de l'eau, de l'assainissement, du service funéraire et du SPANC, donnent les résultats identiques à ceux des comptes administratifs du Maire.

Les résultats étant en tous points conformes, il est proposé au Conseil de donner quitus à :

- ✓ Madame la Trésorière Marie Jeanne PESENTI pour sa gestion au titre de l'exercice 2016 du 1^{er} janvier au 30 juin.
- ✓ Monsieur le Trésorier Jean Louis ROME pour sa gestion au titre de l'exercice 2016 du 1^{er} juillet au 12 septembre.
- ✓ Monsieur le Trésorier Maurice JODET pour sa gestion au titre de l'exercice 2016 sur la période restante.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la **majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** :

- A déclaré que les **comptes de gestion** dressés pour l'exercice **2016** par :
 - Madame la Trésorière Marie Jeanne PESENTI pour sa gestion au titre de l'exercice 2016 du 1^{er} janvier au 30 juin ;
 - Monsieur le Trésorier Jean Louis ROME pour sa gestion au titre de l'exercice 2016 du 1^{er} juillet au 12 septembre ;
 - Monsieur le Trésorier Maurice JODET pour sa gestion au titre de l'exercice 2016 sur la période restante ;n'appellent ni observation, ni réserve de leur part ;
- A donné quitus aux trésoriers référencés ci-dessus pour leur gestion 2016 des comptes communaux.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Compte principal 2016

- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 a donné les résultats suivants :

.../...

- ✓ En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 2 882 222,22 €
- ✓ En section d'investissement : un déficit de clôture de : - 202 593,75 €

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de clôture de : **1 001 458,75 €**.

L'instruction M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il a été proposé au Conseil l'affectation suivante :

- ⇒ **1 001 458,75 €** à porter lors du vote du budget supplémentaire à la section d'investissement – Art. 1068 ;
- ⇒ **1 880 763,47 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, a décidé d'affecter les résultats de fonctionnement 2016 du budget principal tel qu'arrêté ci-dessus.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Budget eau potable 2016
○ Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 a donné les résultats suivants :

- ✓ En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 401 897,14 €
- ✓ En section d'investissement : un excédent de clôture de : + 122 227,90 €

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de : **287 153,10 €**.

L'instruction M49 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il a été proposé au Conseil l'affectation suivante :

- ⇒ **287 153,10 €** à porter lors du vote du BS à la section d'investissement – Article 1068 ;
- ⇒ **114 744,04 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, a décidé d'affecter les résultats de fonctionnement 2016 du budget de l'eau potable, tel qu'arrêté ci-dessus.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Budget annexe de l'assainissement collectif 2016
○ Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 a donné les résultats suivants :

- ✓ En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + 34 945,40 €
- ✓ En section d'investissement : un excédent de clôture de : + 80 725,30 €

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de clôture de :
46 005,30 €

Compte tenu du solde global positif après balance des restes à réaliser, il a été proposé au Conseil de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation, soit **34 945,40 €** en section de fonctionnement, à la ligne 002.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, a décidé de maintenir la totalité de l'excédent d'exploitation 2016 du **budget de l'assainissement collectif**, soit **34 945,40 €**, en section de fonctionnement, à la ligne 002.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC) 2016

o Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2016 a donné les résultats suivants :

- ✓ En section de fonctionnement : un excédent de clôture de : + **113,04 €**
- ✓ En section d'investissement : un excédent de clôture de : + **11 206,57 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser.

La section d'investissement étant excédentaire, il a été proposé au Conseil l'affectation suivante :

⇒ **113,04 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, a décidé d'affecter les résultats de fonctionnement 2016 du budget du SPANC, tel qu'arrêté ci-dessus.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Assainissement des eaux usées

o Présentation du rapport annuel 2016

- ✓ *M. le Maire a repris la présidence de la séance à cette affaire.*

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les indicateurs techniques et financiers relatifs au service de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2016.

Le service d'assainissement des eaux usées n'étant pas délégué, le rapport présenté ne contient que des informations sommaires.

RAPPORT ANNUEL 2016

- ❖ Service : Contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau et des postes de relèvement (fin contractuelle le 31/12/2019)

❖ Prestataire : CISE

La facturation de la surtaxe fixée à 0,32 centimes le m³ est assurée gratuitement par la CISE conformément au contrat d'affermage de l'eau potable.

I. Indicateurs techniques

Les caractéristiques du réseau existant sont :

- ✓ Linéaire du réseau au 31/12/2016 : 28 106 ml.
- ✓ Zones actuellement desservies :
 - Secteur du lycée, zone de l'ex-ferme, RD 11, Chemin de la Cheminée, Rue du Stade, Allée du Cimetière, Chemin Pavé, Lotissement Les Bananes, les Favriers et les Terrasses du Ruisseau, le complexe sportif, Lotissement Bassin Bleu, le Ruisseau Bois de Nèfles (zone de la ZAC-RHI), le Chemin Kerbel et le Sentier des Orangers, le Ruisseau amont (Chemin Edouard Rivière, Chemin Camille Roche, Ruelle des Mandarines, Lotissement Caffarel, Impasse des Avocats, Sentier Babilon et Impasse des Fleurs, Chemin Sincère Mazeau, Chemin Lacroix), secteur Route de l'Eglise jusqu'au Pont Bananes , secteur bas de la zone Aus, secteur Mélina, ruelle des lataniers, jonction terrain de pétanque et rue du stade.
- ✓ 03 postes de relèvement.
- ✓ Rejet à la station de Saint-Leu (Bois de Nèfles).
- ✓ Nombre de raccordés au 31/12/2016 : 1 760
- ✓ Volume assujetti au 31/12/2016 : 252 700 m³.

Evolution

1) Nombre de clients

Année	Nombre
2006	652
2007	745
2008	837
2009	909
2010	970
2011	989
2012	1 095
2013	1543
2014	1568
2015	1 632
2016	1760

2) Volume rejeté

Année	M ³
2006	133 191
2007	185 926
2008	125 071

2009	127 556
2010	123 960
2011	146 556
2012	176 670
2013	280 016
2014	305 411
2015	244 470
2016	252 700

II. Les indicateurs financiers

a) La tarification :

- Modalités : facturation trimestrielle, soit 4 factures par an
- Révision : surtaxe communale suivant délibération du Conseil Municipal du 07 janvier 2011

La tarification ne comprend que la part communale. Les recettes émises au titre de l'année 2016 s'élèvent à 81 728,81 euros.

La facturation selon une consommation de référence de 60 m³/trimestre se présente comme suit :

Surtaxe :

60 m ³ x 0,32	=	19,20 €
TVA 2.10 %	=	0,40 €
Total TTC	=	19,60 €

b) Les autres indicateurs financiers :

- Tableau d'évolution de la dette (voir état joint)

III. Etudes et travaux

- Réalisés : 42 841,53 €
- Restes à réaliser : 54 719,00 €

En 2016, les dépenses ont porté essentiellement sur des petites jonctions :

- Création d'une jonction pour l'école Paul Hermann ;
- Ruelle des Lataniers ;
- Jonction terrain de pétanque rue du stade ;
- Les études pour l'extension sur la RD16 route du Tévelave.

Après avoir obtenu quelques renseignements techniques complémentaires, le Conseil Municipal a pris acte du **rapport annuel** relatif au service de **l'assainissement des eaux usées pour l'année 2016**.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / **Extension du réseau d'assainissement des eaux usées route du Tévelave**

- Approbation du plan de financement

.../...

Le Maire a rappelé au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif annexe de l'assainissement collectif, le lancement des travaux pour l'extension du réseau primaire sur la RD16 de la rue Bertin au secteur du Camphrier a été acté.

Aux fins d'assurer le financement de cette opération, des demandes de subventions ont été adressées à l'Agence Française pour la Biodiversité et à l'Office de l'eau.

Ces deux organismes nous ont fait part des attributions reprises au plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération		719 066,00 euros HT
<u>Financement</u>		
Agence Française Pour La Biodiversité	39,92 %	287 051,91
Office de l'eau	20 %	143 813,20
Commune	40 %	288 200,89

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Accepter les subventions de l'AFB et de l'Office de l'eau ;
- Valider le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser le Maire et en son absence le premier adjoint à signer les conventions correspondantes.

Inviter à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne) :

- A accepté les subventions de l'AFB et de l'Office de l'eau ;
- A validé le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus ;
- A autorisé le Maire et en son absence le premier adjoint à signer les conventions correspondantes.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Extension du cimetière et création de salles de veillées
○ Approbation du plan de financement

Le Maire a rappelé au conseil que lors du vote du budget primitif 2017, le principe du lancement de l'opération extension du cimetière et création de salles de veillées a été acté.

Pour rappel, le projet global comporte :

- ✓ La création de 286 emplacements en pleine terre ;
- ✓ De 28 caveaux ;
- ✓ De 60 places en cavurnes ou cases en columbarium ;
- ✓ 02 ossuaires ;
- ✓ La création d'un parking ;
- ✓ La création de deux salles de veillée ;
- ✓ Les aménagements paysagers.

Le coût global du projet s'établit à 2 488 436,00 HT pour les travaux et à 150 000,00 euros HT pour la maîtrise d'œuvre et les honoraires divers.

Sa conception a été faite en trois lots :

- ✓ Un lot VRD/Terrassements généraux (hors salles de veillées) pour un montant HT de 1 255 840,00 ;
- ✓ Un lot espaces verts pour un montant de 120 000,00 euros HT ;
- ✓ Un lot réalisation des salles de veillées pour un montant HT de 1 112 596,00 euros.

Aux fins d'assurer le financement de l'opération, la Commune a déposé plusieurs demandes de subvention.

La Région Réunion, dans le cadre du Plan de Relance, est susceptible d'intervenir sur les bâtiments à caractère administratif et les ERP. En conséquence, une demande de financement a été transmise pour le lot 3 « réalisation des salles de veillées ». Pour permettre la finalisation du dossier correspondant, le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement de ce lot soit :

Coût des salles de veillées		1 112 596,00 HT
<u>Financement</u>		
Région Réunion	90%	1 001 336,40
Commune	10%	111 259,60
TVA à charge communale		94 570,66

Par ailleurs, dans le cadre des fonds au titre du soutien à l'investissement public local 2017 (SIPL), le Préfet nous a fait part de sa décision de financer l'extension du cimetière à hauteur de 300 000,00 euros. Le Maire a proposé également au conseil d'affecter le fonds de concours 2017 de la CIVIS à cette opération. Ainsi, les deux autres lots peuvent bénéficier du financement suivant :

Coût extension du cimetière (Lots 1 et 2 - VRD et espaces verts)		1 375 840,00 HT
<u>Financement</u>		
Etat-SIPL 2017	21,81%	300 000,00
CIVIS-Fonds de concours 2017	22,47%	309 233,00
Commune	55,72%	766 607,00
TVA à charge communale		116 946,40

A titre indicatif, sur la globalité de l'opération, le plan prévisionnel revient à un reste à charge pour la commune (emprunt et/ou fonds propres) de 38,96% :

Coût total HT (Travaux et honoraires)		2 638 436,00
<u>Financement</u>		
Région réunion	37,95%	1 001 336,40
Etat-SIPL 2017	11,37%	300 000,00
CIVIS-Fonds de concours 2017	11,72%	309 233,00
Commune	38,96%	1 027 866,60

Le conseil a été invité à adopter les plans de financements des différents lots ainsi que le plan de financement global et à autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Inviter à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne) a adopté les plans de financements, tels que présentés, des différents lots ainsi que le plan de financement global et à autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Travaux de restructuration de l'ex-ARAST
○ Approbation du plan de financement définitif

Le Maire a rappelé au conseil que la réhabilitation et l'agrandissement des locaux de l'ex-ARAST du centre-ville en pôle administratif comprenant le service urbanisme, l'administration du service technique et le SPANC ont été programmés.

Le dossier de consultation des entreprises est actuellement prêt.

L'aménagement envisagé se propose :

- De réhabiliter le sous-sol en locaux d'archivages.
- Le niveau 0 serait réaménagé en deux espaces dédiés :
 - d'une part pour le service urbanisme avec un espace de consultation pour le public et les permanences diverses (CAUE, ADIL...), un espace secrétariat ainsi que les bureaux des instructeurs ;
 - d'autre part pour le secrétariat du service technique ;
- Le niveau 1 serait affecté à la direction du service technique plus les espaces de réunion.

La dévolution des travaux est prévue en procédure adaptée avec une décomposition en trois lots.

Le coût de l'opération est estimé à : 519 288,17 euros HT.

Aux fins de boucler le plan de financement de l'opération, le Maire a sollicité les services de l'Etat au titre de la DETR 2017 ainsi que la Région Réunion, dans le cadre du plan de relance au titre de son intervention sur les bâtiments à caractère administratif et les ERP.

Le plan de financement correspondant se présente comme suit :

Coût de l'opération		563 427,66 TTC
<u>Financement</u>		
Etat DETR 2017	60 %	311 572,90
Région réunion	30 %	155 786,45
Commune	10 %	51 928,82
TVA à charge communale		44 139,49

Le conseil a été invité à :

- Adopter le plan de financement tel que présenté ;
- A autoriser le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Inviter à se prononcer, le Conseil Municipal, à la **majorité absolue** (**1 abstention** : **Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne**) :

- A adopté le plan de financement tel que présenté ;
- A autorisé le Maire ou en son absence, le premier adjoint à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

& &
&

AFFAIRE N° 13/ Mise à la réforme d'un véhicule communal

Le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à la réforme le véhicule communal suivant :

Désignation	Immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Km
CAMIONNETTE PEUGEOT	946 BMZ 974	05/11/2002	151 211

En conséquence, il a été proposé au Conseil Municipal de retirer ledit véhicule de l'inventaire communal.

Il sera vendu en l'état et/ou en qualité d'épave.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal a délibéré et, à l'unanimité, a décidé de retirer le véhicule susvisé de l'inventaire communal et a autorisé la mise en vente en l'état et/ou en qualité d'épave.

& &
&

AFFAIRE N° 14/ Missions des élus

- Prise en charge des frais

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur la prise en charge par la Commune de la mission ci-dessous pour :

Monsieur VLODY René :

- Participation au Congrès de l'UNCASS à Reims le 17 et 18 octobre 2017.

La prise en charge comprendra :

- ✓ Le billet d'avion aller/retour en classe économique : paiement direct par la Commune ;
- ✓ Les frais de séjour (repas, déplacement et nuitées) : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne), s'est prononcé favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement de Monsieur VLODY René dans le cadre de sa participation à la mission susvisée, selon les modalités proposées.

& &
&

AFFAIRE N° 15/ Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire a informé le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption :

- Le Maire a exercé son droit de préemption sur la vente de la parcelle :

N° parcelle	Surface	POS	Propriétaire	Exercé le	Situation terrain
AS 0539 AS 0536	292	UA	VITRY Joseph Michel	19/06/17	56, Avenue du Général de Gaulle

- Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente.

N° parcelle	Surface	POS	Propriétaire	Renoncé le	Situation terrain
AM 1178	1199	Uc	Consorts MAZEAU Anne-Marie	21/04/17	25, avenue Général de Gaulle
AM 0380	Terrain : 4940 Appartement : 53	Uc1	GERBIER Franck	12/05/17	40, chemin Edouard Rivière
AN 1256	339	AUc1	BENARD Emilie	18/05/17	route de la ravine sèche
AM 1131	574	Ub2	BRABANT Gentil Paul	16/06/17	22, chemin bois de nêfles Cadet
AM 1545 AM 1373 AM 1391	630	Ud1	DUFOUR Bernard	18/05/17	14, chemin Bellème
AN 1235 lot 1	395	AUd	LEBON Carole	05/04/17	rue Bertin
AS 0463	300	Ua	HEBERT Georges marie	16/06/17	10, chemin Kerbel
AS 1424	23	Ua	BORDET Marie Yvonne et Consorts	22/03/17	rue de l'Eglise
AI 1089	463	Ud	MEZINO Marguerite et Consorts	21/03/17	111, route du Tévelave
AI 1090	440	Ud	MEZINO Marguerite et Consorts	21/03/17	111 bis, route du Tévelave
AN 1235 lot 2	384	AUd	LEBON Carole	05/04/17	rue Bertin
AN 1235 lot 3	413	AUd	LEBON Carole	05/04/17	rue Bertin
AN 1235 lot4	435	AUd	LEBON Carole	05/04/17	rue Bertin
AM 1730	528	UC	ENAULT Louise	28/04/17	23 bis, avenue du Général de Gaulle
AM 1731	607	Uc	ENAULT Louise	28/04/17	23, avenue du Général de Gaulle
AD 0106	2178	AUd/A	ONF	05/04/17	ruelle des cyprès
AS 0909	842	Uc	GAFFIOT Jean François	26/04/17	12, chemin N°1
AI 0481	451	Ud1	LEPINAY Joseph Arsène	30/03/17	16 bis, rue Paul Hermann
AS 1256	962	Ua	SCCV PROMOTION AVIRONNAISE	05/05/17	60, avenue du Général de Gaulle
AN 1032 AN 1279 AN 1280	Terrain : 1394 Appartement : 60	Uc	MIMOUNI Didier Georges	14/04/17	57 ter, rue de l'Eglise
AL 0737	326	AUc1	SAS AMENAGEMENT	21/04/17	30, chemin du Bel

					Horizon
AD 1510 AD 1511	446	Ud	CORRE Sandrine	14/04/17	chemin Maurer
AT 0570	548	Ub3	COUANON David André	21/04/17	46, chemin Merlo
AE 0060	15020	Uc/Nto	SCI JUBAFA	18/04/17	53, route des Merles
AM 1724	360	Uc	ADY Jeannie Renée Claude	12/05/17	sentier Ady
AN 0648	901	Uc	M.Mme GILLES Olivier Charles	29/05/17	70, rue de l'église
AD 1381	317	Ud	GREY Rupper	16/06/17	3, rue de Longoses
AD 1520	536	Ud	RIVIERE Flavien	12/06/17	rue François Rivière
AS 0806	902	Ua	SAINTE ANNE Monique	12/06/17	29, rue de l'Eglise
AL 0600	850	AUc1/Ae	FILO Frantz	12/06/17	chemin Gastellier
AS 1397	590	Ua	ROPARS Christian	06/06/17	29, chemin Kerbel
AS 1263	593	Uc1	CHEMIN Patrick	06/06/17	17, impasse Jean Max Fort
AR 1160	474	UD	KADOUCH Laurent	22/05/17	158 chemin Cendrine
AS 0303	Terrain : 726 Appartement : 80	Ua	LETARRD Michel	24/05/17	2, rue Edouard Sartre
AL 0729	383	AUc1	SAS AMENAGEMENT	24/05/17	21, chemin du Bel Horizon
AS 1418 AS 1415	399	Ua	LEBON Marie Gislaine	06/06/17	rue de l'Eglise
AE 0104	536	UC1	consorts LUCAS	24/05/17	chemin Miel vert
AD 1493	415	Ud	HOAREAU Georges Marie	24/05/17	chemin Maurer
AM 0630	395	Uc	consorts PATON	23/05/17	8, chemin Bassin Bleu
AS 0132 AS 0903 AS 0945	3470	Ua/Ua1	FORT Henry Pascal	26/04/17	avenue du Général de Gaulle
AO 0731	639	Ud	LESQUELIN Joseph Guy	14/06/17	route de la ravine sèche
AS 0641 AS 0845	1878	Ua	SCCV 21 SUD IMMO	18/05/17	avenue Général de Gaulle
AM 0624	404	Uc	ELODIE Josian & MAYOT Anise	13/04/17	2, chemin Bassin Bleu
AD 1380	378	Ud	SECONDO David Antoine	16/06/17	3 bis, rue des longoses
AD 0116 AD 1516	856	Ud	consorts RIVIERE	16/06/17	243, route du Tévelave
AN 1251	321	UC	BARET Yanos	11/05/17	rue roger Mondon
AP 1045 AP 1095 AP 1220 AP 1217	807	AUd/Ud	ANGLES Xavier	15/06/17	40 ter, route de la Ravine Sèche
AS 0886	165	Ua	SCI FAMIOR	29/05/17	2A, rue de l'Eglise

& &
&

AFFAIRE N° 16/ Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune

Par décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, il est permis, par dérogation, aux communes de revenir à la semaine de quatre jours en primaire.

Ce texte permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école "d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de **répartir les heures d'enseignement** hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours", **sans modifier le temps scolaire** sur l'année ou sur la semaine.

S'agissant des établissements scolaires maternels et élémentaires de la Commune des Avirons,

.../...

Considérant que la Commune s'était engagée, depuis la rentrée 2013, dans la mise en œuvre d'une offre renouvelée d'activités au travers d'un PEDT,

Considérant que la majeure partie des postes des animateurs formés pour assurer lesdites activités n'est plus financée par l'Etat depuis Mai 2017 (pas de renouvellement possible pour les emplois d'avenir en poste),

Considérant que la Commune a financé ses postes intégralement jusqu'à la fin de la présente année scolaire et qu'elle ne peut financièrement maintenir seule le service dans sa forme actuelle,

Considérant, toutefois, le souhait de la Commune de maintenir une continuité dans la prise en charge des élèves et de continuer ainsi à proposer des activités périscolaires au travers :

- De l'organisation par le service communal de temps d'animation sur les mercredis par notre dispositif « mercredis jeunesses »,
- De l'encouragement au développement des activités sportives et culturelles proposées par les structures associatives aux primaires (subventionnement et mises à disposition des structures),
- De la mise à disposition des animateurs communaux auprès des associations assurant les temps de garderie du matin et du soir avec une exigence d'offres d'activités,

Considérant que la question du ramassage scolaire ne présente aucune difficulté,

Il a été proposé au conseil de solliciter du DASEN les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10 du code de l'éducation ainsi qu'il suit dès la rentrée scolaire 2017-2018 :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
Heures d'enseignement pour les élèves
8h00-11h30, 13H00-15H30

Mme BRABANT a déploré que le décret relative à la semaine des 4 jours ne modifie en rien le temps scolaire sur la semaine voire sur l'année.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la **majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)**, a décidé de solliciter du DASEN les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10 du code de l'éducation, comme présentées ci-dessus, dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,
Lydia DEVEAUX ép. GRONDIN

Le Maire,
Michel DENNEMONT

